

Charte de vie associative de l'A.S.G Section FOOTBALL

SENIORS – U18

SAISON 2015-2016



Au travers de cette charte, moi, joueur de l'A.S.Gorronnaise Section Football, m'engage de par mon adhésion au club, à l'approbation de ses statuts, de son règlement intérieur et de sa charte joueurs, et à adhérer à ses valeurs et principes.

Porter les couleurs de l'A.S.Gorronnaise Section Football est un signe de fierté et implique des droits et des devoirs. Pour un bon fonctionnement du club et afin que tous les acteurs de cette association s'épanouissent (joueurs, éducateurs, dirigeants.....) il est indispensable d'établir un règlement intérieur que chacun devra respecter.

1 °) Licence et Cotisation :

Je m'engage à rendre ma licence complète avant le 15 Août 2015 et de régler ma cotisation avant le début officiel des compétitions coupe ou championnat (il est possible de payer en 2 fois, contacter le trésorier) En cas de non règlement, je m'expose à ne plus être accepté aux entraînements et aux matchs.

Licence senior – Vétérans – Féminine : 75 €

Licence U18 (1998 – 1999 - 2000) : 60 €

Licence 2 ème année au club : 20 € (prix de la licence facturé par la ligue)

Pénalité de retard : 10 € après le 15 Août

2 °) Présence, retard et absence :

La ponctualité et l'assiduité sont deux valeurs indispensables et nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe. Le respect de ces valeurs démontre ma volonté de contribuer au succès de mon équipe.

MATCH : En règle générale, la présence est obligatoire 1h00 avant le coup d'envoi du match à domicile ou à l'extérieur. Je dois prévenir mon encadrement en cas de retard, d'absence, et informer si je ne me rends pas au rendez-vous, mais directement sur place. Et ce, quel que soit le moment de la pratique (entraînement, match, stage, tournoi ...) Il faut se référer aux convocations qui figurent sur le panneau d'affichage du stade ou sur le site Internet du club : asgorron-football.footeo.com

ENTRAINEMENT SENIOR – U 18 : Cette année les entraînements du groupe senior et U18 est sous la responsabilité de Stéphane SAGONA. Le début de l'entraînement pendant la saison est prévu à 19H15 (sur le terrain). Les vestiaires seront ouverts à partir de 18H45. Je m'engage à arriver suffisamment tôt aux vestiaires pour me préparer avant le début de la séance d'entraînement et être à l'heure précise sur le terrain pour

démarrer la séance. La séance d'entraînement est un moment de travail destiné à faire progresser tous les joueurs. Je montre ma motivation et donne le meilleur de moi-même, sans tricherie, sans me décourager, en faisant preuve de combativité et de persévérance afin de me dépasser et de progresser, en respectant mes partenaires et l'encadrement. A la fin de chaque entraînement, je m'engage à participer au rangement du matériel utilisé dans le local à cet effet. En cas de retard ou d'absence, merci de prévenir Stéphane SAGONA.

ASSIDUITE :

Le club souhaite que vous soyez présents à l'entraînement et aux matchs, bien évidemment en fonction de vos impératifs professionnels ou personnels. Vous avez, à travers la signature de votre licence, pris un engagement moral vis-à-vis de vos dirigeants, de vos partenaires et de vous-même.

En cas d'absence, il est indispensable de prévenir vos responsables pour la compétition. Aucune absence aux matchs ne sera tolérée si elle n'est pas connue le mercredi précédent (sauf événement exceptionnel)... La commission technique du club se réserve le droit de sanctionner les absences non justifiées et répétées. Une amende de 5 euros sera à régler et mise dans une caisse spéciale afin d'acheter du matériel pour l'école de foot.

Toute demande de mutation en cours de saison, pour un motif autre que professionnel, sera refusée.

3 °) Comportement :

L'ASG FOOTBALL accorde beaucoup d'importance à son image :

- Respect du matériel et des locaux. Toute dégradation donne lieu à des sanctions et à réparation du préjudice causé.
- Respect des éducateurs, des dirigeants, des arbitres, des adversaires, des partenaires.
- Respect de soi (affaires propres et en bon état)
- Covoiturage jeune Arbitre : Pendant l'année je prends connaissance du planning de covoiturage. Je m'engage à contacter l'arbitre désigné et à emmener l'arbitre du club (le club peut faire appel à mon aide 3 fois maximum pendant la saison). En cas de problème.
- Carton Jaune sur Contestation : Quelques soit la compétition, le joueur sanctionner pour carton jaune sur « **contestation** » devra s'acquitter d'une amende de 10 €. Cette somme devra être payée sous 7 jours. En cas de non-respect, le joueur ne pourra être sélectionné pour le prochain match.
(Contestation : uniquement sur confirmation du responsable d'équipe, qui confirmera ou non, le motif de la sanction mis par l'arbitre de la rencontre).
- Politesse
- Droit à l'image. En France, toute personne physique a donc le droit de disposer de son image, c'est-à-dire d'autoriser ou non la diffusion des images (photo ou vidéo) sur lesquelles elle figure. Si vous désirez que l'on enlève une photo, demandez nous.

4 °) Maillot :

Le club lave uniquement les tenues de match, Maillot Short, il est indispensable que chaque joueurs joueuses remettre sa tenue à l'endroit pour faciliter le lavage.

5 °) Etat d'esprit :

Vous prenez une licence dans un club et non dans une équipe A, B, C. Respectez les seuls choix qui comptent en matière de composition d'équipes : ceux des dirigeants.
Sollicitez un entretien avec un dirigeant si le besoin s'en ressent.

6 °) Manifestations du club :

Je m'implique dans la vie du club en participant aux manifestations de l'ASG Section Football (soirée, loto, tombola, match professionnel...).

Je m'engage en signant ma licence à avoir pris connaissance de cette charte et à l'appliquer tout au long de l'année.

MERCI DE RESPECTER CES REGLES ET BONNE SAISON A TOUS.

Lu & approuvé
Signature

Date :